



La Convention des Organisations
de la société civile pour l'observation
Domestique des Elections

**VEILLE ET MONITORING CITOYEN POUR UNE BONNE
GOUVERNANCE ÉLECTORALE AU BURKINA FASO :**

**CAPITALISATION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES
OBSERVATIONS ELECTORALES DE 2015-2016- 2020 ET DU
FORUM SUR LA CORRUPTION ÉLECTORALE**

**RENCONTRE DE CAPITALISATION SUR LES
RECOMMANDATIONS ISSUES DES ELECTIONS DES
OBSERVATIONS ELECTORALES DE 2015, 2016, 2020.**

02 | **AOÛT** | **Lieu : Ouagadougou**
2022

Logos: CODEL, NDI BURKINA FASO

**FORUM NATIONAL SUR LA CORRUPTION ELECTORALE ET
LE FINANCEMENT ILLICITE DES PARTIS POLITIQUES.**

Lieu : Ouagadougou | **27** | **SEPTEMBRE** | **2022**

Logos: CODEL, CEPPS, NDI BURKINA FASO

Octobre 2022

REMERCIEMENTS

La Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL), au terme de l'élaboration du document de capitalisation des recommandations issues des élections de 2015-2016-2020 et du forum sur la corruption électorale et le financement illicite des partis politiques, adresse sa profonde gratitude à l'ensemble des organisations partenaires de mise en œuvre dudit programme, particulièrement à toutes celles qui ont bien voulu donner de leur temps afin de partager les informations requises.

Au NDI, qui a accompagné les activités sur le plan technique que financier.

SIGLES ET ABREVIATIONS

CODEL	: Convention des Organisation de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections
CNIB	: Carte National d'Identité Burkinabè
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
MPSR	: Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR)
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
NDI	: National Democratic Institute
OGE	: Organe de Gestion des Elections
OSC	: Organisation de la Société Civile
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
ONI	: Office National D'identité
PCR	: Président des Conseils Régionaux

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. Des principaux résultats de la rencontre de capitalisation sur les recommandations issues des observations des élections de 2015, 2016 et 2020.....	7
II. Des principaux résultats du forum national sur la corruption électorale et le financement illicite des partis politiques.....	11
CONCLUSION	14

INTRODUCTION

Le processus démocratique au Burkina Faso a été considérablement renforcé en 2015, lorsque le pays a organisé avec succès les premières élections post-soulèvement populaire. Ces élections ont été reconnues par les observateurs internationaux et nationaux comme l'une des plus crédibles et transparentes de l'histoire du pays.

La Convention des organisations de la société civile pour l'observation domestique des élections (CODEL), a joué un rôle important dans ce processus. Cette coalition a opérationnalisé un système de surveillance électorale qui a permis une rétroaction en temps réel le jour des élections présidentielles et législatives combinées du 29 novembre 2015. Avec 6 000 observateurs déployés sur tout le Burkina Faso, le CODEL a contribué à corriger les dysfonctionnements et à faire accepter les résultats par tous.

La CODEL a également procédé à un décompte parallèle des voix qui lui a permis de certifier les résultats proclamés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Lors des élections municipales du 22 mai 2016 et des élections présidentielle et législatives combinées de 2020, la CODEL a utilisé le même dispositif en déployant 1 056 observateurs pour les élections municipales et 3 800 observateurs pour les élections législatives du 20 novembre 2020. Nombre de recommandations à toutes les parties prenantes pour améliorer les prochaines élections ont été faites pour l'amélioration des échéances électorales à venir.

À la lumière des difficultés qui ont entaché le processus électoral, le CODEL a formulé 17 recommandations, notamment à la CENI, au gouvernement, à l'Assemblée nationale et aux OSC. Ils comprennent les éléments suivants :

- l'organisation d'une évaluation participative du processus électoral, incluant la société civile, afin de tirer les enseignements de l'organisation des élections de 2020 pour mieux réussir les futures élections ;
- l'opérationnalisation d'un cadre de concertation sur le processus électoral qui impliquerait la CENI, l'ONI et le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- la réduction des coûts d'organisation des élections. L'adoption de la CNIB comme document de vote pourrait y contribuer ;
- la modification du code électoral pour tenir compte de l'élection des maires et des présidents des conseils régionaux au suffrage universel direct ;
- le renforcement des activités d'information et d'éducation électorale des citoyens ;
- l'amélioration de la participation des femmes en promouvant la participation des femmes aux élections, en encourageant les candidatures féminines et en appliquant la loi sur le quota de genre.

Cependant, le coup d'État militaire du 24 janvier 2022 a une nouvelle fois interrompu ce processus avec la mise en place d'une nouvelle transition de 24 mois qui devait couvrir la période de juillet 2022 à juillet 2024. Mais, le 30 septembre 2022, un autre coup d'Etat cette fois des capitaines a mis fin au pouvoir du lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo DAMIBA, précédemment chef de l'Etat et président du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR). C'est encore ce même mouvement version 2, qui continue avec à sa tête un nouveau président le capitaine Ibrahim TRAORE, dont la question sécuritaire comme il y a huit mois, a été la raison principale du coup de force. Quelles que soient les raisons invoquées, la vigilance reste de mise et des efforts importants sont encore nécessaires pour consolider les acquis et approfondir les réformes démocratiques. C'est précisément la prise en compte de cette situation, qui a poussé le CODEL à s'engager et à mettre son expérience au service de la consolidation de la démocratie pour le retour à un Etat de droit qui devrait se

solder par la tenue d'élections pacifiques, transparentes, inclusives et acceptées par tous en 2024.

C'est fort de sa crédibilité et de l'impact de ses actions sur le terrain, que la CODEL a été retenue par le National Democratic Institute (NDI), pour réaliser le projet «*Veille et monitoring citoyen pour une bonne gouvernance électorale au Burkina Faso* » sur la période de juillet à septembre 2022. En rappel, l'objectif global de ce projet est d'encourager les acteurs clés à prendre en compte les différentes recommandations des missions d'observation dans les futures réformes électorales et plus spécifiquement, de :

- animer des cadres de discussion avec les différents acteurs pour la prise en compte et le suivi des recommandations issues des missions d'observation des réformes électorales ;
- informer et sensibiliser les citoyens pour qu'ils se sentent concernés et participent aux débats sur les réformes électorales en cours.

Les activités programmées ont concerné entre autres, l'organisation d'une réunion de capitalisation sur les recommandations issues des observations électorales de 2015 et 2020 et l'organisation d'un forum national sur la corruption électorale et le financement illicite **des** partis politiques. Ces deux activités phares, devraient permettre de faire une synthèse des recommandations issues des deux rencontres pour en faire un document de capitalisation en vue de mener les actions de plaidoyer.

Le présent document constitue le résumé des acquis des rencontres de capitalisation des recommandations issues des observations électorales de 2015 – 2016 et 2020 et du forum national sur la corruption électorale et le financement illicite **des** partis politiques.

I. DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA RENCONTRE DE CAPITALISATION SUR LES RECOMMANDATIONS ISSUES DES OBSERVATIONS DES ÉLECTIONS DE 2015, 2016 ET 2020

Pour l'essentiel, à travers une communication relative aux « **Recommandations issues des élections de 2015 à 2020 et des réformes inscrites à l'agenda de la Transition**, on retiendra que, de 2015 à nos jours, se sont tenues 02 élections présidentielles, 02 élections législatives et 01 élection municipale et des élections partielles. Les OSC et les organisations internationales qui ont suivi ces différents scrutins ont chaque fois fait des observations en vue d'améliorer les futures élections. Une centaine de recommandations a été ainsi recensée.

S'agissant des réformes inscrites à l'agenda de la Transition du MPSR1, les réformes envisagées sont une confession de foi et tirent leurs sources de cette déclaration: « **L'assainissement et la refonte de la vie politique en la débarrassant des dérives et des pratiques indignes et assurer le retour à une vie démocratique portée par une nouvelle république au service des idéaux et aspirations profondes du peuple** ».



Présidium lors l'ouverture de l'atelier

Aussi, dans le 3^e objectif stratégique de cette transition intitulé « **Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance** » l'idée des réformes envisagées s'articulent autour des points suivants :

- la révision du code électoral ;
- la révision/refonte du fichier électoral ;
- les conditions de création et de fonctionnement des partis politiques ;

- le financement des activités des partis politiques et des campagnes électorales ;
- la réforme des collectivités territoriales ;
- l'accélération du processus de redécoupage administratif.

Des échanges et débats qui s'en sont suivis, les participants ont relevé quelques points saillants à savoir :

- l'insuffisance de temps matériel pour la refonte du fichier électoral ;
- l'option d'une révision du fichier électoral ;
- la question de la CNIB comme carte de votation ;
- l'incompatibilité de la saison hivernale d'avec la révision des listes électorales ou des élections ;
- les difficultés de pouvoir organiser des élections (présidentielles ou législatives) dans deux ans.

D'une manière générale, les participants ont trouvé que la centaine de recommandations recensées sont pertinentes mais ils ont néanmoins proposé de nouvelles recommandations qu'ils jugent aussi importantes à savoir :

- Réviser la loi N° 008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis politiques et formations politiques et des campagnes électorales ;
- Revoir à la baisse la limite minimale d'âge des candidatures à l'élection présidentielle (30 ans) ;
- Instaurer un quitus fiscal à tout candidat à un poste d'élection ;
- Revoir à la baisse le nombre de députés en supprimant la liste nationale et s'en tenir aux provinces et régions ;
- Procéder à l'annualisation du budget des élections ;
- Définir clairement le mode opératoire de la compilation manuelle des résultats ;
- Favoriser l'accès des délégués des candidats et des observateurs à toutes les opérations d'établissement des résultats à l'instar des phases opératoires ;
- Vulgariser un code de bonne conduite pour inciter les acteurs à recourir aux voies légales afin d'éviter les dérives ou éventuelles violences électorales lors de la proclamation des résultats ;
- Inviter les acteurs des partis politiques à sensibiliser leurs militants sur le code de bonne conduite invitant au fair-play et à l'acceptation des résultats ;
- Utiliser la CNIB comme carte d'électeur ;
- Informatiser l'Etat civil burkinabè ;
- Disponibiliser des ressources pour le renforcement des capacités des OSC ;
- Assurer l'indépendance financière de la CENI ;
- Mettre en place un Organe de Gestion des Elections (OGE) à l'image du Ghana ;
- Définir une cartographie électorale avant le début du processus électoral ;
- Permettre à l'OGE de proclamer les résultats provisoires comme définitifs sous la supervision du Conseil constitutionnel et du conseil d'Etat ;
- Respecter les lieux d'affichages des informations politiques liées à la campagne ;
- Assurer la sécurité des candidats pendant les campagnes électorales ;
- Assurer la sécurité des meetings et des électeurs ;
- Recourir aux voies légales pour le règlement des plaintes et la gestion du contentieux.

A la lumière des résultats des travaux de tous les groupes, on retiendra que toutes les recommandations déjà recensées ou nouvellement proposées par les participants sont

importantes et pertinentes mais ne peuvent pas être appliquées dans l’immédiat. Cependant, certaines peuvent être mises en œuvre à l’interne par les institutions concernées.

Au demeurant, 10 recommandations phares ont été retenues par les participants à l’atelier et devront permettre à la CODEL d’écrire un document de plaidoyer.



Vue des participants pendant les travaux de groupe

Les 10 recommandations phares formulées par l’atelier sont les suivantes :

1. Adopter le suffrage universel direct comme mode de désignation des présidents de collectivités territoriales (Maires, PCR) ;
2. Utiliser la CNIB comme document unique de vote ;
3. Réviser la loi électorale afin d’exiger le quota de 30% de l’un ou l’autre sexe et dédier la liste nationale aux femmes (7), aux jeunes, (5) et aux personnes vivant avec un handicap (4) ;
4. Réviser la loi électorale pour prévoir le vote par anticipation pour les FDS ;
5. Exiger une attestation de situation fiscale pour toute candidature aux élections présidentielle et législatives ;
6. Relire la loi sur le financement des partis politique et la campagne électorale ;
7. Constitutionnaliser la CENI ;
8. Réviser le système électoral en vigueur pour tenir compte de l’insécurité et de l’évolution démographique de la population ;
9. Faire le bilan du vote de la diaspora avec les acteurs concernés et en tirer les conséquences ;
10. Adopter et clarifier la transmission manuelle et électronique des résultats des élections

Il faut noter que consécutivement aux 10 recommandations formulées par les participants à l'atelier et pour continuer le travail, un groupe de réflexion sur les réformes a été constitué et est coordonné par le Vice-président de la CODEL, à charge pour ce groupe d'élaborer un document qui servira de support pour la conduite des actions de plaidoyers.



Photo de famille des participants à la rencontre

II. DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DU FORUM NATIONAL SUR LA CORRUPTION ÉLECTORALE ET LE FINANCEMENT ILLICITE DES PARTIS POLITIQUES



Le présidium à l'ouverture du forum

Des deux communications relatives à «*la corruption électorale et le financement illicite des partis politiques : un frein pour un processus démocratique transparent et crédible au Burkina Faso* » et « *le diagnostic de la pratique de la corruption lors des élections au Burkina* », on retiendra surtout que la corruption électorale qui est une réalité au Burkina apparaît comme un phénomène complexe et difficilement saisissable. Qu'elle renvoie à la corruption politique consistant en une manipulation illégitime et met en relation plusieurs acteurs notamment l'administration, les partis politiques, les hommes politiques, les opérateurs économiques et les électeurs. Elle se manifeste en période électorale par une manipulation des électeurs, des procédures administratives et des institutions chargées du contrôle des élections

La corruption électorale, in fine est définie comme une « manipulation illégitime des préférences des électeurs », elle est donc l'ensemble des manœuvres utilisées pendant les périodes électorales pour fausser les résultats des élections.

Aussi, la CODEL a joué un rôle important dans la pacification et la crédibilisation du processus électoral depuis 2015 à travers des activités d'information et d'éducation électorale, de monitoring de la transition politique et actuellement la CODEL s'inscrit dans le

cercle des structures qui luttent pour la relance de la démocratie et la bonne gouvernance au Burkina Faso. Sa vision repose sur une synergie d'action des OSC travaillant à l'édification d'un Etat démocratique.

S'agissant du financement illicite, il a été relevé que la seule source de financement des partis politiques connue et maîtrisée de nos jours était la subvention publique accordée par l'Etat. A l'inverse, les subventions privées des partis politiques ne sont pas encore suffisamment encadrées par le législateur. Ce faisant, le non-encadrement en la matière ne favorise pas une compétition saine et équitable des candidats. Une situation qui ouvre la boîte de pandores à des enjeux éthiques, socioéconomiques, politiques et même sécuritaires.

D'où l'urgence à mettre en place un mécanisme de contrôle pour s'assurer de la transparence des fonds privés injectés dans les campagnes électorales. A défaut, les sanctions doivent être suffisamment dissuasives pour décourager toute infraction à la réglementation. Un défi qui doit être relevé par la classe politique, l'exécutif, le législatif, le judiciaire et la société civile. Le plafonnement des dépenses de campagne est un impératif aujourd'hui, toutefois ses modalités restent à élucider.

Ainsi, c'est pour circonscrire ces menaces que la CODEL a décidé de susciter le débat sur « *le financement illicite des partis politiques* », un débat qui du reste, avait été entamé le 13 octobre 2020 à Ouagadougou, avec l'ensemble des parties prenantes aux élections.

Au regard de ce qui précède, il s'agit pour la CODEL de rééditer ses expériences de 2015, de 2016 et de 2020, en somme : réussir l'observation domestique et contribuer à une meilleure gouvernance électorale au Burkina Faso à travers des élections transparentes et apaisées dans un contexte sécuritaire difficile.

Par ailleurs, le constat qui se dégage est que jadis réputé pour son **intégrité**, la **droiture morale** et la modestie de ses Hommes, le Burkina Faso connaît aujourd'hui un développement de la corruption qui tend à être banalisé et une inversion des valeurs.

Ainsi, au nombre des causes de la corruption, on citera entre autres :

- l'insuffisance du dispositif de détection et de répression de la corruption électorale;
- la pauvreté;
- la recherche du gain facile;
- l'analphabétisme ;
- etc.

S'agissant des manifestations, elles ont été illustrées à travers un sondage réalisé par le REN-LAC, qui fait ressortir une typologie des pratiques de corruption aux élections présidentielle et législatives de 2020 par des partis politiques ; il s'agit de:

- la distribution d'argent : 43%
- la distribution de carburant : 16%
- la distribution de tee-shirt avec ou sans effigie du parti : 14%
- le don en nature (moto, vivres, etc.) : 14%
- l'utilisation des biens de l'Etat à des fins de campagne électorale : 5%
- Autres : 8%

Quant aux conséquences, il a été noté les éléments ci-après :

- les crises post-électorales;

- l'illégitimité des dirigeants ;
- l'instabilité politique ;
- la mauvaise gouvernance ;
- la faible confiance au système électoral comme moyen de changement ;
- etc.

Des échanges et des débats s'en sont suivis les participants ont relevé ce qui suit :

- la pertinence et l'importance des thématiques du forum ;
- le caractère pervers de la corruption ;
- la non application des lois ;
- la non clarté des textes ;
- la nécessaire réappropriation de nos valeurs sociétales ;
- la nécessité de multiplier ces genres de rencontre ;
- des réflexions en cours au MATDS sur le financement politique (financement hors campagne électorale, financement privé, financement des OSC,.....) ;
- l'absence d'équité du financement public des partis politiques ;
- les candidatures indépendantes ;
- l'impunité ;
- l'absence de sanctions fortes ;
- les sources de financement des OSC.

Les principales recommandations issues des échanges des participants et celles émises par le REN-LAC se résument sur les points ci-après :

1. Renforcer l'observation de la corruption électorale ;
2. Mettre en place un dispositif pour poursuivre et réprimer la corruption électorale avec promptitude dans toutes les juridictions ;
3. Déployer une police des élections au moment de la précampagne et des campagnes électorales pour constater les cas de corruption électorale ;
4. Procéder à une meilleure définition des faits et actes de corruption en précisant les éléments constitutifs ;
5. Renforcer le quantum des peines en les situant entre 5 et 10 ans ;
6. Juger par une procédure dérogatoire les faits et actes de corruption ;
7. Former les magistrats et OPJ sur la corruption électorale ;
8. Mener de grandes campagnes de sensibilisation sur la répression de la corruption électorale ;
9. Dépolitiser l'administration ;
10. Plafonner les dépenses des campagnes électorales ;
11. Veiller à la transparence de la gestion des financements des partis politiques et des campagnes électorales ;
12. Renforcer les capacités des femmes et susciter leur participation aux élections ;
13. Traduire les textes et lois en langues nationales ;
14. Limiter le nombre de partis politiques.



Une vue des participants au Forum

CONCLUSION

Le projet « Veille et monitoring citoyen pour une bonne gouvernance électorale au Burkina Faso », a permis à la CODEL de contribuer au débat en cours sur les réformes politiques, sur la corruption électorale et le financement illicite des partis politiques. Les rencontres initiées à cet effet, ont placé ces thématiques à l'ordre du jour malgré certaines réticences dues au contexte politique et sécuritaire actuel. Le mérite a été de poser le débat et d'amener les différents acteurs à comprendre la nécessité de travailler ensemble et de façon inclusive au retour à un Etat de droit démocratique au Burkina Faso. Qu'elle leçon peut-on retenir ?

Certaines OSC de par leurs comportements ont jeté le discrédit sur toutes les OSC en mettant à mal la confiance dont elles jouissaient. La CODEL et les autres acteurs devraient travailler à renforcer leur crédibilité en restant dans leur rôle tout en évitant les confusions de genre.

En outre, les recommandations sélectionnées devraient permettre à la CODEL avec les différentes parties prenantes de participer aux réformes en cours, afin que la société civile engagée pour le bien-être des populations joue pleinement son rôle pour des changements structurels durables, afin de consolider le retour à un Etat de droit démocratique. La réflexion doit se poursuivre au-delà de la rencontre, car de nombreux défis demeurent et invitent tous les acteurs au changement et à l'innovation pour plus de résultats et d'efficacité. Quant à la question de la corruption électorale, le forum a permis de mettre en lumière cette problématique véritable cancer de la démocratie, qui si elle n'est pas corrigée par tous les acteurs de la société contribuera à amplifier le désintéressement des citoyens aux élections. Les défis qui restent doivent nous amener à nous investir dans un combat implacable contre ce mal qui hypothèque le développement et la solidité des institutions démocratiques.